

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

6 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le six juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur LEPAYSANT Benjamin, Maire.

Etaient présents : ACHARD Stanislas, AGUIDA Sébastien, BEAUDOIN Charlotte, BERNARD Matthias, BOUET Aline, CHARDIN Jean-Philippe, CHIRON Marie-Angéline, DURAND Eric, FREMAUX Marie-Andrée, GOHEL-TIREL Aude, KORAL Martine, LANCE Catherine, LEBORGNE Hubert, LEGRIX Maxime, LEPAYSANT Benjamin, LEPELTIER Benjamin, LOUVRIER Jean-Luc, MALLIET Vincent, MARIE Stéphanie, POTEL Clément, TARDIF David, TOPHIN Christelle, VANHEE Roxane et VILLEDIEU Corinne.

Etaient absents : BONVALET Christian (pouvoir à TARDIF David), JAMOIS Sandra (pouvoir à FREMAUX Marie-Andrée), LANCE Catherine (pouvoir à LOUVRIER Jean-Luc) et PREVOT Anne-Laure (pouvoir à LEPAYSANT Benjamin).

Secrétaire de séance : LEBORGNE Hubert.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si les membres du Conseil Municipal approuvent le dernier procès-verbal de la réunion du 22 juin 2026. Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

CONVENTION AVEC L'E.P.F.N POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE FLASH SUR UNE PARCELLE DE LA COMMUNE- N°2026/106

Monsieur le Maire présente le souhait de solliciter l'appui de l'Etablissement Public Foncier de Normandie – E.P.F.N. pour la réalisation d'une étude flash, en vue d'apprécier l'opportunité d'acquérir un foncier situé rue Edmond Jupp. Ce site présente en effet un intérêt stratégique pour la commune, au regard de ses objectifs triennaux fixés par la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain – SRU – en matière de production de logements locatifs sociaux.

A cet égard, la Commune privilégie une programmation diffuse, fondée sur de petites opérations réparties sur l'ensemble du territoire communal. Le projet soumis à cette étude porte ainsi que la faisabilité d'une opération de construction de logements locatifs sociaux, après déconstruction du hangar existant sur la parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'EPF Normandie relative à une étude flash sur la parcelle citée en référence en annexe de la présente ;

CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

VENTE D'UN BIEN MOBILIER COMMUNAL INUTILISE SUR UNE PLATEFORME DEDIEE : LANCEUR DE COURBE POUR SKATEPARK - N°2026/107

Monsieur le Maire rappelle la délégation accordée par le Conseil Municipal l'autorisant à mettre en vente un bien communal pour un montant maximum de 4 600 € par délibération en date du 20 mars 2026.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'aménagement du parc Lymptstone et du circuit la commune avait acheté un lanceur de courbe pour le skatepark ; celui-ci, une fois installé, représentait une nuisance sonore pour toutes les lotissements voisins et la décision avait été prise de le retirer. Ce lanceur est depuis stocké aux ateliers municipaux.

Monsieur le Maire indique qu'une réflexion a été menée afin de savoir s'il était possible de le mettre en place à un autre endroit, mais il apparaît que la nuisance sonore ne fera que se déplacer.

De ce fait, Monsieur le Maire propose de mettre en vente ce bien. Une plateforme proposée par AGORASTORE permet aux Collectivités territoriales de mettre en vente des bien sous la forme d'une enchère, particuliers et entreprises pouvant se poster acquéreur. Monsieur le Maire indique que le bien initialement a été acheté pour un montant de 8 580 € TTC et propose de fixer un prix de démarrage de vente à 5 000 € TTC.

Dans un second, si un acheteur propose une enchère supérieure, il sera nécessaire de délibérer sur le prix définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en vente le lanceur de courbe pour skatepark sur le site d'AGORASTORE avec une mise à prix de 5 000 € ;

CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

Monsieur CHARDIN Jean-Philippe indique que la réunion d'attribution de créneaux des salles aux associations du 1^{er} juillet dernier s'est très bien déroulée. Le nouveau logiciel permettant les pré-réservations en ligne a été présenté et les conventions de mise à disposition des locaux ont été signées avec les associations présentes.

Madame MARIE Stéphanie indique que le livre à destination des CM2 a été remis à chaque élève de ce niveau le dernier jour de l'école le 3 juillet dernier et a rencontré un vrai succès.

Madame VILLEDIEU Corinne demande ce qu'il en est du bilan de la réunion publique du 29 juin concernant la RD60. Monsieur le Maire indique que de nombreuses suggestions très intéressantes ont été faites et que pour le moment les analyses sont en cours.

Mme VILLEDIEU Corinne indique que l'absence de marquage sur la RD60 représente une grande dangerosité ; M. LEBORGNE précise que cette situation est provisoire et fait partie du calendrier des travaux de réfection ; le marquage ne pouvant être fait que lorsque la chaussée n'est plus huileuse, ce sont malheureusement des contraintes purement techniques.

Monsieur LEGRIX Maxime demande si des explications ont été données par Enedis concernant la coupure de courant du 3 juillet dans certaines rues ; M. LEBORGNE indique qu'aucunes informations n'ont été données en mairie.

Monsieur le Maire rappelle les dispositifs mis en place dans le cadre de l'alerte canicule rouge, aussi bien dans les écoles que les services, et les remerciements liés à ces actions. Un suivi des personnes vulnérables a également été fait chaque jour. La pose de la 1^{ère} pierre a été inaugurée ce jour pour la construction des logements sociaux à la Bijude par le bailleur Partelios ; les travaux seront achevés en mars 2028 avec la livraison de 73 logements.

Monsieur TARDIF David rappelle le pot de remerciement offert aux bénévoles du marathon le 08/07 à 18h30 à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 47.

Le Secrétaire de séance,

Hubert LEBORGNE.



Le Maire,

Benjamin LEPAYSANT.

